

Saint-Paul de Vence, le 18 juin 2025

**PROCÈS VERBAL****Département des Alpes Maritimes**

Arrondissement de Grasse

**Commune de Saint-Paul de Vence**

06570

<b>Nombre de conseillers</b>	<b>23</b>
en exercice	<b>23</b>
présents	<b>20</b>
votants	<b>22</b>

**Date de convocation et d'affichage :**

30/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique, CHARENTE Sophie.

Etaient excusés :

M. VERIGNON Benoit donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre.

Mme GUIGONNET donne procuration à Mme HARTMANN Laurence.

Était absent : M. ROUX François.

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

036

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/03/2025

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE: UNANIMITÉ**

**037AR Présidence et CM n°1**

006-210601282-20250924-CM20250924\_062-DE  
Reçu le 25/09/2025  
**M. STACCINI** présente la délibération.

**M. le Maire :** Je rappelle que cette taxe nous est tombée dessus à 15 jours de voter le budget municipal.

Quand on a reçu cette taxe à inscrire au budget, nous avions plusieurs sommes qui nous venaient de différentes instances. Ça allait de 120 000 à 150 000€.

D'ailleurs, j'ai écrit à diverses personnes politiques, à des sénateurs, au président de la CASA.

La taxe est basée sur la richesse des habitants par rapport à l'impôt qu'ils payent.

Les sénateurs m'ont répondu qu'ils étudieraient ça de plus près pour essayer de la faire disparaître l'année prochaine.

Nous n'avons pas le choix, comme l'a dit M. STACCINI, nous devons le payer, donc nous allons nous exécuter. C'est au détriment d'autre chose, forcément, mais c'est comme ça.

J'ai été étonné quand même que Saint-Paul fasse partie des 2000 communes les plus riches par rapport à leurs habitants.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**038****FINANCES – Répartition charges communales de fonctionnement école**

**M. STACCINI** présente la délibération.

**M. FAURE :** Nous avons fait une petite comparaison, sur l'école maternelle, c'est assez comparable à tout le monde. Il y en a qui dépensent un peu plus, on a comparé à plusieurs communes. Il y en a qui dépensent un peu moins, mais c'est tout dans le même ordre. Par contre, notre chiffre pour l'école élémentaire, c'est ridicule par rapport aux autres, trois fois inférieurs.

Parce que sur l'école maternelle, ils sont tous entre 1700 et 2000, donc c'est à peu près pareil que nous. Les autres, ils sont tous entre 1000 et 1100 pour l'école primaire. Nous sommes surpris de ces chiffres assez faibles sur l'école primaire.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**039****AFFAIRES SCOLAIRES – Répartition dépenses fonctionnement Ville de Cannes**

**Mme CAUVIN** présente la délibération.

**Mme CHARENSOL :** Combien d'enfants ?

**Mme CAUVIN :** Il y a un enfant en élémentaire.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**040****AFFAIRES SCOLAIRES – Convention avec le SPCOC Canoé Kayak LCSL**

**M. CAUVIN** présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**041****RH – Modification du tableau des effectifs**

**M. CHEVALIER** présente la délibération.

**M. CHEVALIER :** Je précise que ces délibérations avaient été proposées déjà aux conseils municipaux des 19 février et 26 mars. Ça concerne les suppressions de poste. Il nous est demandé de les présenter au CST avant le conseil

**M. FAURE :** Vous avez utilisé le terme de suppression de poste donc ce sont des effectifs en moins pour la commune ?

**M. CHEVALIER :** Non, j'ai expliqué, ce sont des cases vides. Ce sont des gens qui sont partis en administratif.

Mme CHARENSOL En fait, dorénavant, il faut toujours demander en amont au CST ?

**MR PLEIN CIEL**

M. CHEVALIER : Oui, même si ça ne concerne pas le personnel, on le fera désormais systématiquement avant de 006-210601282-20250924-CM20250924\_062-DE présenter au conseil municipal une suppression de poste.

Reçu le 29/05/2024

Mme CHARENSOL Et au niveau du CST, c'est juste une validation ? Il y a un vote ?

M. CHEVALIER : Oui les représentants du personnel et les élus votent.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**042**

**RH – Modalités de récupération des heures supplémentaires**

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**043**

**EAU – Convention dispositifs télérelevé compteurs**

M. FAURE : Cette affaire est une grande confusion. Nous vous demandons d'avoir une présentation globale de la situation. J'ai appelé, il y a une heure, Suez, pour demander quel était le prix de l'eau. Ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas me répondre, qu'ils ne savaient pas. Or, c'est le prix qui nous est facturé depuis le 1er janvier. Ce n'est pas acceptable. Vous devez partager le prix de l'eau avec les Saint-paulois.

Ce n'est pas normal que 5 mois après, on ait toujours aucune information.

M. le Maire : Je crois que je vous ai déjà répondu à ce sujet.

M. FAURE : Je n'ai toujours pas le prix de l'eau. J'ai demandé au SIEVI qui n'a pas répondu non plus.

M. le Maire : La délibération concerne la télérelève et ce n'est pas une question sur la télérelève.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : MAJORITÉ (3 oppositions Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)**

**044**

**VOIRIE – Impasse des Arbousiers**

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**045**

**URBANISME – Cession de parcelles Chemin de Cercle**

Mme COLLET présente la délibération.

M. le Maire : Cela répond à une question que vous m'aviez posée il y a quelques temps et je vous avais dit qu'on régularisait le chemin du Cercle au fur et à mesure des ventes. Il y a une vente, donc on régularise la voirie qui se trouve encore sur les parcelles appartenant à des particuliers.

M. Faure : Donc vous avez la stratégie de racheter le chemin du Cercle ?

M. le Maire : Il est tombé dans le domaine public de fait puisqu'il date de plus de 30 ans. Mais pour être en règle, au fur et à mesure des ventes, on voit avec les vendeurs et on fait un acte gratuit. Mais on régularise.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**046**

**Création agence postale communale**

M. le Maire précise que la municipalité a préféré anticiper la disparition de l'agence postale.

L'idée est de maintenir la réception et l'envoi de colis et les tâches effectuées par La Poste jusqu'à présent et en complément un service mairie plus l'installation d'un DAB.

Mme HARTMANN : Qu'est-ce qu'il se passerait si nous ne signons pas la convention ?

M. le Maire : Aujourd'hui rien, mais pour l'avenir, comme pour Tourrettes, nous perdrions le point postal.

M. VACQUIER : Est-ce que ce point resterait au même endroit ?

M. le Maire : Qui au même endroit, il y a des places à proximité, c'est pratique.

**ARTICLE 1**

Mme CHARENSOL : Est-ce que le montant des travaux a été quantifié ?

006-210601282-20250924-CM20250924\_062-DE  
Reçu le 25/09/2025  
M. le Maire : Je n'allais pas lancer une étude, si la convention n'est pas signée. Suivant les devis, La Poste participe à hauteur de 50 000 €.

M. FAURE : Est ce que vous avez une idée des services qui seront proposés ?

M. le Maire : Il y a un minimum de 12h.

M. FAURE : Est-ce que ça pourrait être dans un commerce ?

M. le Maire : Oui mais l'emplacement doit être central.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**047**

**Don association « Les Lyonnnes de Tataooïne »**

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**048**

**TOURISME – Convention logements saisonniers**

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Est-ce qu'il y a un quota ?

Mme HARTMANN : Non, pas de quota.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**049**

**TOURISME – OT rapport d'activités 2024**

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme Sophie MILLET-DAURE, directrice de l'Office de Tourisme présente le rapport d'activités 2024.

Les élus remercient et félicitent toute l'équipe de l'Office Tourisme.

N'ayant nulle autre observation, **M. le Maire demande au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE de la présentation du rapport.**

**050**

**CULTURE – Désherbage fonds médiathèque**

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**051**

**CULTURE – Tarifs billetterie concert Synapson**

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Est-ce que vous avez prévu des partenariats avec des entreprises locales ?

M. le Maire : Non, il y a une billetterie, ça va être vite rempli.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Quelle est la jauge ?

M. le Maire : 600 personnes.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**052**

**CULTURE – Convention « Les Collectionneurs »**

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

AN à la sélectrice

006-210501282-20250924-CM20250924\_062-DE  
Reçu le **053** 09/2025 CULTURE – Convention Artamis

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**054**

**CULTURE – Convention FMCJ**

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**055**

**CULTURE – Demande de subvention sécurité festivités**

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**056**

**CULTURE – Convention ville de Nice**

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Y aura-t-il des médiations avec les scolaires.

Mme HARTMANN : Oui bien sûr.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Un partenariat est prévu avec l'Office de Tourisme.

Mme HARTMANN : Oui, ce sera inclus dans leurs visites.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**057**

**CULTURE – Convention avec un collectionneur GB**

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**058**

**CULTURE – Convention avec un collectionneur GK**

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Tout ce qui concerne les transports et l'assurance qui prend en charge ?

Mme HARTMANN : La Mairie prend à sa charge le transport et les assurances.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**059**

**CULTURE – Convention avec un collectionneur RK**

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**060**

**CULTURE – Convention avec la fondation Venet**

Mme HARTMANN présente la délibération.

À l'exception de

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

006-21060128220250924 CM20250924 062 DE

Reçu le 2025-06-01 à 10:00:00

**VOTE:UNANIMITÉ**

061

CULTURE – Convention avec un collectionneur EL

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

**VOTE:UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

M. FAURE vous avez écrit au Préfet en disant que je ne répondais pas aux questions de l'opposition.

Je lui ai donc fait cette réponse : « Je répondrai aux questions si celles-ci concernent les saint-paulois ou le conseil municipal. Je ne répondrai en aucun cas aux questions qui reviennent systématiquement ou auxquelles une réponse a déjà été apportée, ni aux questions qui sont à la limite de la diffamation. Je ne répondrai pas non plus aux questions d'ordre privé ou qui concernent le SIEVI ».

J'ai accompagné ce courrier de toutes les questions que vous avez posées depuis que vous êtes élu.

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 03/06/25 :

**Question 1:** Pouvez-vous confirmer que les subventions annoncées pour la rénovation de l'entrée du village (CASA et CD 06) ont bien été obtenues et pour quel montant ? Par ailleurs à quel montant final s'élèvent les travaux ?

**Réponse 1:** Le département et la CASA ont été sollicités pour ce dossier. Le Département nous a attribué 130 478 € et le dossier CASA est en cours d'instruction et sera instruit le 23 juin.

Le coût prévisionnel était de 395 752 € HT, le montant final est de 445 397 € HT.

**Question 2:** À quelle date envisagez-vous de sécuriser le chemin du Malvan ? Et quand présenterez-vous le projet d'aménagement promis par votre élu, M. Vado, sur les réseaux sociaux, projet que vous avez par ailleurs confirmé publiquement ?

**Réponse 2:** Vous m'avez sollicité le 21 avril par mail sur ce dossier et je vous ai répondu. Vous faisiez le relai d'un courrier de Monsieur MAURY auquel j'ai également répondu.

Je vous donne de nouveau ma réponse : une étude préliminaire a été réalisée en 2019, en amont du projet de construction du lotissement « L'Art de Vivre ». Elle avait pour objectif d'anticiper les aménagements nécessaires pour accompagner l'évolution du secteur, en tenant compte des enjeux de circulation, de sécurité et de qualité de vie.

A ce jour, aucune décision définitive n'a été arrêtée concernant ces futurs aménagements. Lorsque les travaux de construction seront achevés, une réflexion collective sera engagée sur les améliorations possibles du chemin du Malvan, telles que la création d'un trottoir, l'aménagement d'une piste cyclable ou encore la création d'un sentier le long du cours d'eau.

Une présentation publique de cette étude sera organisée à l'attention des riverains. Elle constituera une opportunité de les associer pleinement sur les futurs aménagements qu'ils souhaitent dans leur quartier.

Je confirme que les habitants du Malvan seront impliqués afin que les solutions retenues répondent concrètement à leurs besoins et leurs attentes.

**Question 3:** Pour quelles raisons le mini-stade n'a-t-il toujours pas été réhabilité, ce qui a arrêté les activités sportives à l'école, depuis plusieurs semaines ?

**Réponse 3:** Le 19 mars 2025, le site a été interdit au public du fait de dégradations :

- Le grillage à l'arrière d'une cage.
- Le poteau soutenant le filet.

Les travaux sont terminés depuis hier, (le cout des travaux est de 7495 € TTC)

Un nettoyage complet de l'espace de jeu a été réalisé aujourd'hui.

Le site sera accessible dès demain.

**AR Prefecture**

**Question 4 :** le 2 mars, vous avez publié sur les réseaux sociaux une photo accompagnée d'un message dans lequel vous qualifiez d'ordure la personne indélicate ayant déposé des déblais chemin des Salettes. Nous Reçu le 25/09/2025 sommes aujourd'hui le 4 juin, soit trois mois plus tard, et aucune intervention n'a été réalisée. Comment expliquez-vous cette inaction ?

**Réponse 4 :** M. FAURE, mon inaction est aussi la vôtre, pourquoi attendre le conseil ? Vous êtes élus comme moi, pourquoi n'avez-vous pas contacté les services municipaux ? En tant que conseillers municipaux, vous pouvez agir également.

Il apparaît sur le cadastre que cette décharge se trouve sur un terrain privé.

**Question 5 :** Après plusieurs cambriolages à Saint-Paul, et encore un le week-end dernier, de nombreux Saint-Paulois nous signalent avoir remarqué une réduction du nombre de rondes de la police municipales. A une époque, on nous annonçait deux rondes par jour dans tous les quartiers, il semble que nous en soyons fort loin. Qu'en est-il ?

**Réponse 5 :** Je ne savais pas qu'il y avait quelqu'un posté sur le bord de route à compter les rondes de la Police Municipale

Aujourd'hui, les rondes effectuées par les agents de la PM n'ont pas été réduites. Bien au contraire, les dispositifs de prévention des cambriolages sont maintenus de manière continue, sur l'ensemble des quartiers.

J'ai eu une réunion Gendarmerie récemment, on est parmi les moins touchés.

(Statistiques : le dernier cambriolage a été commis et enregistré le 31 mai 2025 au chemin des Lavandes et précédemment cela remonte au 08 avril 2025 dans les Hauts de St Paul. Depuis plusieurs années, nous investissons dans la vidéoprotection pour lutter contre ces délits.)

**INFORMATION :**

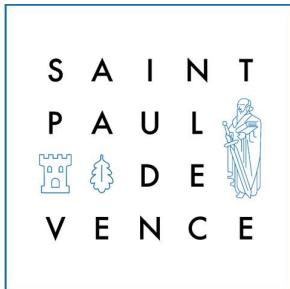
2 œuvres d'Antoine DUFILHO ont été prêtées par la Galerie BARTOUX et installées gratuitement :

- sur la terrasse de l'auditorium : Formula One,
- sur la placette de la Chapelle Folon : Agility.

**Prochain conseil municipal le 24 septembre 2025.**

Monsieur le Maire souhaite conclure la séance par une minute de silence en hommage à Monsieur Pascal BISCROMA et Monsieur Gabriel BURGER, deux anciens conseillers municipaux.

**La séance est levée à 20h10.**



## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 18h30** le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

**MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.**

**Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.**

Procurations / Absents excusés :

**Mme COLLET Sylvie donne procuration à M. NUTTIN Marc**

Était absent : **ROUX François, VADO Alain, GUIGONNET Nadine.**

**Mme Céline VOISIN** est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

<b>Nombre de conseillers</b>	<b>23</b>
en exercice	<b>23</b>
présents	<b>18</b>
votants	<b>19</b>

Date de publication	<b>25/09/2025</b>
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :

19/09/2025

### Délibération N°24.09.2025\_062

#### Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04/06/2025

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 18/06/2025

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 04/06/2025, diffusé à l'ensemble des élus le 18/06/2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04/06/2025, diffusé à l'ensemble des élus le 18/06/2025.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,  
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,

Président du SIEVI,  
**Jean-Pierre CAMILLA**

